

Commission « arts numériques » de la Fédération Wallonie- Bruxelles

Rapport d'activité 2012



1. Système d'aide aux projets d'Arts numériques.

Pour quel projet ?

On entend par « œuvres d'Arts numériques » toute **création innovante** associant des médias différents (données, images animées ou non, son, textes, vidéos, ...) grâce à **des processus informatiques et des technologies numériques**, en vue de proposer un « usage » reposant principalement sur une « **interactivité** » (cette dernière notion tenant compte de l'état de l'art en création interactive). Cette œuvre sera destinée notamment à une édition sur support numérique (off-line), à une diffusion sur un réseau (on-line), ou à une présentation dans un environnement accessible au public. Une attention particulière sera portée à l'utilisation créative des fonctionnalités spécifiques de ces médias.

Pour qui ?

les demandeurs doivent

- être des personnes morales de droit privé ou des personnes physiques ;
- être établis ou domiciliés dans la Région de langue française de Belgique ou la Région bilingue de Bruxelles-capitale ;

Pour quel montant ?

Aide à la Conception : maximum 5.000 euros

Un projet de conception d'une œuvre d'Arts numériques s'étend jusqu'à la réalisation d'une maquette/d'un prototype. Le projet doit être réalisé au moins en langue française (cela n'exclut pas les versions multilingues pour autant qu'une des langues utilisées pour la réalisation soit la langue française).

Aide à la Production : maximum 25.000 euros

Un projet de production d'une œuvre d'Arts numériques répond aux conditions suivantes :

- preuve du potentiel de réalisation du projet par la présentation d'un plan de financement jusqu'au moins la réalisation du master pour la distribution, la première mise en ligne, la première création publique ou la première exposition, selon le type d'œuvre proposée.
- accord pour un lieu de diffusion (sauf pour une première œuvre).
- au moins un accord de coproduction.

Aide à la promotion/diffusion : maximum 4.000 euros

Réalisation d'outils promotionnels (site, dvd, dossier de presse, session photo, conférence de presse,...) ou organisation de la diffusion d'une œuvre d'art numérique.

Soutien aux événements : la diversification du secteur constituant un enjeu essentiel de son développement, une enveloppe budgétaire annuelle spécifique est affectée au soutien aux « événements numériques », répondant à l'objectif général de promotion/diffusion des arts numériques (comme des expositions, des formations, des festivals,...) et contribuant à une plus grande accessibilité de l'art numérique.

2. La commission consultative des arts numériques

Cette commission de sélection est composée de professionnels et d'artistes représentatifs du secteur des Arts numériques. La Commission propose les bénéficiaires des aides à la Ministre.

Etant donné sa ratification en janvier 2008 à l'AGCF du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, sa constitution a été rendue effective suite aux désignations de 2009 et 2011.

Composition

- Production d'œuvres d'art numérique : **Philippe Franck**, de l'asbl Transcultures,
- Recherche scientifique et technologique : **Todor Todoroff**, en raison de son statut d'ingénieur exerçant actuellement pour le programme Numédiart (recherche « arts-sciences ») et artiste numérique réputé notamment dans le domaine de la musique électronique et acousmatique ;
- Recherche en sciences humaines et sociales : **Julie Bawin**, en raison de sa qualité de docteur en histoire de l'art, professeur et chercheur en histoire culturelle et sociale des arts (Ulg et FUNDP Namur). NB : était absente aux réunions de la commission en 2012 et a démissionné le 29/09/2012.
- Diffusion : **Jérôme DECOCK**, membre co-fondateur de Lab[au]
- Enseignement artistique : **Michel Cleempoel**. Artiste et enseignant d'arts numériques à l'école supérieure *Arts au carré* à Mons, Michel Cleempoel est membre de la Commission depuis 2006.
- Création d'œuvres d'art numérique : **Valérie Cordy**. Artiste expérimentée en arts numériques et metteur en scène, Valérie Cordy est membre de la Commission depuis 2006

Les tendances idéologiques et philosophiques sont représentées par :

- **ECOLO** : **Miguel Quaremme** est responsable informatique, webmaster et graphiste auprès du CIRE. Il manifeste un intérêt particulier pour les logiciels libres, fortement utilisés en arts numériques.
- **PS** : **Robert Stéphane**. Ancien administrateur général de la RTBF, Robert Stéphane a également été l'initiateur dans les années 70 d'une série d'émissions en art vidéo (vidéographies), et reste fortement motivé par les pratiques artistiques émergentes. Il est également président d'une asbl concernée par les nouvelles technologies (Vidéographies)
- **CDH** : **Yves Bernard** est artiste numérique, enseignant et directeur de l'asbl iMAL, seul opérateur numérique subsidié à Bruxelles par la Communauté française. Il est **membre de la Commission depuis 2006**.
- **MR** : **Brice Vandemoortele**, artiste 3d. Il a démissionné le 23 février 2012 et n'est pas encore remplacé.

Le représentant d'organisation représentative d'utilisateurs agréée est **Pierre-Yves Desaive** pour l'Association Francophone des Musées de Belgique. En outre Pierre-Yves Desaive est attaché à l'institut de recherche des musées royaux des Beaux-arts de Belgique, il supervise l'informatisation des collections et rédige une thèse de doctorat sur la muséologie des nouveaux médias. Il intervient fréquemment sur le sujet lors de colloques.

Les objectifs de la commission sont

- soutenir de nouvelles écritures numériques,
- se pencher sur l'évolution du secteur et faire part à la Ministre du résultat de ses réflexions,
- soutenir les projets les plus innovants en termes d'émergence.

Règlement d'ordre intérieur :

Le règlement d'ordre intérieur de la commission a été approuvé par les membres lors de la réunion du 23 mars 2009. Il est entré en vigueur 45 jours après sa soumission à la Ministre le 3 août 2009.

3. Projets soutenus

En 2012, la Commission s'est réunie à 4 reprises : trois réunions d'examen de projet (5 mars, 12 juin, 1^{er} octobre) et une réunion de discussion (6 novembre).

En 2012, 30 aides ont été attribuées pour un montant total de 201.500 euros :

2012	Projets soumis	Projets soutenus	Montants (€)
Conception	16	9	39970
Production	12	5	65149
Promotion/Diffusion	9	8	23061
Evènement	10	8	73320
Total	47	30	201.500

a) descriptif des projets soumis en 2012

Cfr. annexe 1

b) projets soutenus

Pour l'ensemble de l'année 2012, les propositions de la commission sont :

Projet	Bénéficiaire	montant proposé
Conception		
Cubix	Michaël Verlinden	5.000
Space Grabber	Julien Odeur	4.990
Dernières nouvelles de l'eau	Peter Friess	4.700
Wall Street des	AAC	5.000
Different Ways to Infinity : Chaos	Félix Luque Sanchez	5.000
Cognito 1.0.	Matthieu Bogaert	4.880
Les aventures de Tim et Tom	Cinésilex Fabrice Osinsky	5.000
Heimatland	Pierre-Philippe Hofmann	2.400
Pieces	Romain Tardy	3.000
Production		
Métamorphose	Two Designers	8.000
Sinon	Sébastien Rien	19.440
(k)Nit	Labau asbl	15.000
Beatbox Story	Yannick Guégan,	16.709
MyMiniMaxiLoveLife	Bénédicte Jacobs LarbitsSisters	6.000
Promotion		
Isola	Stéfan Piat	3.670
Chapter II: Understanding Modularity	Félix Luque Sanchez	4.000
Virtus	Pascale Barret	1.500
Architectonique du tube	Philippe Chatelain	2.791
Diffusion		
Isola	Stéfan Piat	1.100
Maelstrom	Roman Kirschner	2.000
Eoliens sonores	Olivier Meunier	4.000
Signal to Noise	Lab[au]	4.000
Evénements		
Art'ival	Etnik'art	5.000
les transnumériques 4		20.000
Bozar Electronic Art Festival (BEAF)	Gerd Van Looy, BOZAR (Société Anonyme de Droit Publique à Finalité Social)	15.000
Cercle de Développement Pure-Data /#@Constant/Variable	Olivier MEUNIER	5.320
KIKK international digital festival	KIKK - Dogstudio sprl	15.000
Metahub (nuits blanches 2012 à Bruxelles)	Sébastien MONNOYE, Artefakt asbl	5.000
Plate-forme de démonstrations et de ressources pour les écritures interactives (projet pilote)	Cécile GUIGNY	7.000
Etienne Mineur et les éditions volumiques	Les Galeries	1.000
	TOTAL	201.500

La commission a proposé de soutenir les projets nommés ci-dessus sur **base des critères de sélection suivants**:

- La qualité artistique des projets
- Le caractère numérique des projets
- Le caractère innovant de la démarche et l'exploration de nouvelles formes d'expression
- Le critère de faisabilité du projet (exploitation, diffusion...) pour les aides à la production

4. Présence et participation aux réunions

4.1. Les membres effectifs de la commission :

1° Professionnels du secteur des arts numériques exerçant respectivement l'une des activités suivantes :	
a) la création d'oeuvres d'art numérique	Valérie CORDY
b) la production d'oeuvres d'art numérique	Philippe FRANCK
c) la diffusion d'oeuvres d'art numérique	Jérôme DECOCK
d) l'enseignement artistique	Michel CLEEMPOEL
e) la recherche scientifique et technologique	Todor TODOROFF
f) la recherche en sciences humaines et sociales	
2° Représentant ORUA	Pierre-Yves DESAIVE
CDH	Yves BERNARD
MR	
PS	Robert STEPHANE
ECOLO	Miguel QUAREMME

4.2. Présences

Dates	Membres	Représentant de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel	Directrice générale de la Culture	Inspection de la Culture	Secrétariat de la Commission
5 mars	6 + 2 procurations			1	2
12 juin	6 + 3 procurations				2
1 ^{er} octobre	5 + 2 procurations			1	2
6 novembre	3				2

5. Réflexions en cours

La commission a poursuivi en 2012 sa démarche proactive pour mieux se faire connaître, à la fois du secteur arts numériques et des autres secteurs artistiques:

- Questionnaire auprès des artistes sur leur collaboration avec les centres culturels
- Ré-édition (vu son succès) de la brochure détaillant les aides disponibles
- Poursuite des démarches vers les autres Commissions pour présenter le secteur d'intervention « arts numériques » ;
- Préparation de la quinzaine numérique : Depuis 2008, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des événements d'art numérique afin d'accroître la visibilité des artistes et de faire connaître davantage ce secteur au grand public. De nombreuses initiatives ont ainsi émergé : festivals, soirée festive autour de la culture numérique, ateliers de formation et d'échange entre artistes, expositions, rencontres professionnelles,... Ces événements se déroulent tout-au-long de l'année, à Bruxelles, Charleroi, Frameries, Liège, Namur, Mons, Tournai,... Si ces diverses initiatives participent au développement du secteur, leur trop grande dispersion dans le temps amoindrit pour partie les effets de visibilité et d'accessibilité recherchés.

C'est pourquoi, en 2013 tous les événements se déroulent sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant une période de 15 jours. Les aides seront dès lors uniquement attribuées aux événements se déroulant à cette période. Les événements seront regroupés sous un intitulé commun et une campagne de communication commune sera organisée. Chaque événement soutenu pourra néanmoins avoir son intitulé propre, accolé au terme générique. Les événements soutenus en 2013 devront nécessairement se dérouler entre le 21/9 et le samedi 6/10/13 (3 we et deux semaines). Une enveloppe de 70.000 euros sera consacrée à l'ensemble de ces événements avec un montant maximal de 10.000 euros par événement.

- **Acquisitions de deux œuvres d'art numériques par la FWB** : le service des arts plastique a procédé en octobre 2012 à l'achat de deux œuvres d'art numérique.
- **Nouveau site arts numériques** : Comme souhaité lors la réunion de la commission de décembre 2011, un nouveau site internet a été réalisé. Il est en ligne depuis novembre 2012. Il comprend notamment un espace réservé aux membres de la commission qui contient tous les dossiers (demandes et justificatifs) des projets soutenus depuis 2008. En 2013, il se verra augmenté d'une base de données des artistes soutenus depuis 2006. Le travail de chaque artiste sera présenté sur une page comprenant des photos, vidéos et liens vers les réseaux sociaux.
- **Préparation de la Rencontre professionnelle du 29 janvier 2013** : lors du débat organisé lors du bilan public du 30 octobre 2011, plusieurs pistes avaient été évoquées sur la promotion et la diffusion des œuvres d'art numériques et notamment celles concernant la façon dont ces questions étaient traitées hors Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi il est proposé d'approfondir ce débat en organisant une nouvelle rencontre professionnelle, afin de présenter les avantages, inconvénients et particularités des organismes s'occupant de promotion et de diffusion des œuvres d'art numérique.

La rencontre a eu lieu dans la salle de cinéma du 6^{ème} étage du Ministère, boulevard Léopold II. Le programme était le suivant :

- Accueil et introduction
- Les aides en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Dirk De Wit, Directeur du BAM (soutien aux arts visuels en Flandres)
- Marc Langlois, agent de diffusion québécois
- Valérie Wolters de l'agence « Margarita »
- Yves Bernard, projet d'agence de diffusion d'iMAL
- Philippe Franck, projet « Mobile » de Transcultures
- Questions/réponses
- Lunch